

députés qu'il faut beaucoup de temps pour reconstituer patiemment les accidents d'avions en tenant compte de tous les facteurs possibles. De ces accidents à l'égard desquels on a terminé les enquêtes, sept sont dus au personnel, deux à l'inexpérience des équipes chargées de l'entretien, dix à certain défaut d'ordre secondaire constaté dans l'appareil et qui exigeait une correction et quatre à d'autres causes. A la suite des enquêtes auxquelles ont donné lieu ces accidents, des modifications secondaires, dont aucune n'a exigé des changements notables dans la structure de l'appareil, ont été effectuées de temps en temps ou le sont actuellement, comme dans le cas d'autres appareils. De plus, il va sans dire qu'on s'efforce constamment d'améliorer les méthodes d'entraînement au vol et les méthodes d'opération et d'entretien.

Puis-je dire que le Corps d'aviation royal canadien a une confiance entière dans le CF-100. Cet appareil a été conçu au Canada en vue de faire face à une situation particulière et il atteint parfaitement l'objectif visé. Les programmes du Corps d'aviation royal canadien à l'égard de l'utilisation du CF-100 n'ont pas été modifiés.

Les honorables députés seront également heureux d'apprendre, je pense, que le taux d'accidents pour ce qui est du CF-100 se compare favorablement avec celui d'autres appareils à réaction chez nous ou dans les autres pays. Étant donné que le CF-100 est un appareil à réaction d'un type nouveau, le taux d'accidents a été remarquablement bas. Puis-je signaler qu'à notre grand regret, un certain nombre d'accidents doivent nécessairement se produire dans une force aérienne comme la nôtre qui grandit considérablement et dont une bonne partie est affectée à l'instruction et à des missions entraînant des risques. Je puis toutefois assurer aux honorables députés que toutes les précautions nécessaires sont prises afin de réduire au minimum les accidents.

COLLÈGE MILITAIRE ROYAL DE SAINT-JEAN— PERSONNEL

M. Dufresne:

1. Y a-t-il des membres du personnel du Collège militaire royal de Saint-Jean, qui sont partis depuis le début de l'année académique: a) dans le personnel enseignant, b) dans le personnel administratif, c) dans le personnel des services auxiliaires, à savoir: cuisines, services de construction, etc.?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont les noms de ces personnes dans chaque service?

3. Par qui ces personnes ont-elles été remplacées?

M. Blanchette:

1. Oui.

2. a) Personnel enseignant, Georges Ca-dieux, chargé de cours à temps intermittent; b) Personnel administratif, M. Bourgeois, sté-[L'hon. M. Campney.]

nographe classe 3; c) Personnel des services auxiliaires, personnel du mess: L. Bessette, F. Laliberté, A. Boucher, F. Laplante, A. Lachance, J. Rameau; manœuvre, M. Jolin.

3. a) Personnel enseignant, E. Lauzon, chargé de cours à temps complet; b) Personnel administratif, E. Léger, sténographe classe 3; c) Personnel des services auxiliaires, personnel du mess: A. McDonald, A. Tremblay, F. Perrault, A. Gagnon, D. Grégoire, M. Roux; manœuvre, poste encore vacant.

PRODUCTION DE DÉFENSE—EMPLOYÉS

M. Thatcher:

1. Quel était le nombre de fonctionnaires à l'emploi du ministère de la Production de défense au 1^{er} juin 1952?

2. Quel est le nombre de fonctionnaires présentement à l'emploi dudit ministère?

3. Quelles divisions du ministère, s'il en est, a-t-on supprimées depuis le 1^{er} juin 1952?

4. Si la Division des matières fonctionne encore, quel y est le nombre de fonctionnaires, et quelles sont leurs attributions depuis la suppression de toutes les régies visant les matières?

5. Si la diminution des travaux du ministère a entraîné une diminution du personnel, combien de fonctionnaires ont été versés dans d'autres divisions administratives et combien ont été invités à chercher un autre emploi?

M. Dickey:

1. 1,760.

2. 1,644 au 15 décembre 1953.

3. Le 1^{er} juillet 1952: La division de l'entretien des édifices; transférée à la *Defence Construction Limited*.

le 30 septembre 1952: La division de la pâte à papier et du papier.

le 30 novembre 1952: La division des produits chimiques et des explosifs.

le 30 septembre 1953: La division du pétrole.

4. La division des matières poursuivra son activité jusqu'au 31 décembre 1953. Elle compte à l'heure actuelle 16 employés. Ce petit groupe a été retenu afin de s'occuper de hâter l'exécution des commandes de matières et d'équipement provenant de fournisseurs tant américains que canadiens et destinées à répondre aux besoins de la défense; de s'occuper également des problèmes que pose la production, la consommation et la répartition des matières de défense essentielles. Étant donné qu'il existe encore certaines régies aux États-Unis, la division s'occupe enfin de la participation canadienne au régime de priorité et d'attributions américain.

5. Depuis le 1^{er} juin 1952, 88 personnes ont été transférées à d'autres ministères et 34 personnes ont été libérées.